Communication Congrès AFSP 2015 – ST 50

"On a plus de chance en justice" : le cas de la cause des disparus au Liban

"On a plus de chance en justice. Pour une simple raison, le procès judiciaire, c'est un début (...) que la famille soit présente et partie prenante. On a 500 juges face à un Parlement et les familles et les accusés sont présents." Entretien avec un avocat militant des familles de disparus du Liban, le 21 mars 2012 à

Cette citation d'un professionnel du droit au service de la cause des disparus au Liban interroge les usages de différentes procédures judiciaires "post-conflit", concomitantes à un projet de loi élaboré par ce même militant pour traiter de legs du passé violent libanais. En effet, depuis la guerre civile libanaise (1975-1989), la question des disparus –enlevés, emprisonnés au secret ou aux dépouilles dissimulées- reste un problème public qui fait l'objet à la fois de mobilisations variées de "victimes" (Lefranc & Mathieu, 2009), mais aussi de recours à des procédures judiciaires et des outils de pacification. Les mobilisations que je me propose d'étudier sont rassemblées pour la plupart autour d'organismes comme des comités locaux de familles et proches de disparus, des cause-lawyers libanais (Sarat & Scheingold, 1998, Israël, 2001), ou des experts de la défense des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle surmontant leurs réticences (Lefranc, 2009, p567). Elles construisent ensemble des idées de justice particulières, liées à la mémoire de la guerre (Mermier & Varin, 2010) et à la construction de l'Etat. Celles-ci prennent corps, ses dernières années, à travers un ensemble de dispositifs experts de droit mobilisés à côté de leurs longues mobilisations de rue : l'élaboration d'un "projet" de loi renforçant tout règlement gouvernemental et judiciaire, le lancement de processus judiciaires discrets sur la protection et le traitement de fosses communes, la médiatisation d'un rare procès pénal sur un crime de disparition forcée de 30 ans, etc...

Le contexte politique libanais ne prête pourtant pas *a priori* à la judiciarisation politique (Commaille & Dumoulin, 2009) de ce conflit. Les chefs de la guerre civile libanaise se sont maintenus au pouvoir politique, appuyés sur une amnistie accordée en 1991. La mobilisation des familles des disparus s'inscrit dans le temps long, pour les premières en 1982 pendant la guerre, pour d'autres dans les années 1990 puis 2000, alors que les occupations du territoire -et d'autres disparitions- se poursuivent, notamment le sud par Israël jusqu'en 2000, et le reste du pays par la Syrie jusqu'en 2005. Autant le registre de la vérité et de la justice est omniprésent dans l'espace politique libanais contemporain -pensons au Tribunal Spécial pour le Liban de 2007-, autant la

problématique des disparus apparaît insoluble au regard de l'absence d'information inhérente à sa complexité (Bigo, 1994), comme aux yeux des autorités libanaises "en panne de réforme" (Catusse & Karam, 2010). Ces données contextualisent autant les engagements -déclinants ou réactivés- de ces militants, que leurs rapports différenciés à l'égard d'outils standardisés du droit (Traïni, 2014) et de la pacification.

En effet dans cette communication¹, je souhaite interroger la manière dont différents usages protestataires du droit (Agrikoliansky, 2010) autour de la cause des disparus renvoient à plusieurs revendications et controverses militantes réactualisées récemment. Deux évènements me serviront à décrire comment évoluent leurs revendications hétérogènes et leurs engagements inégalement convergents dans la durée. Ils ont chacun bénéficié de dizaines d'entretiens, parfois renouvellés, de collectes de supports militants et d'observations détaillées. D'abord, les discussions de début 2012 entre comités de familles de disparus, avocats militants, mais surtout le Centre International pour la Justice Transitionnelle (ICTJ) organisateur d'une "table-ronde" avec d'autres associations, ont abouti à un "projet" public collectif de loi sur la question des disparus, à destination du public libanais comme de ses parlementaires. Ensuite, les discussions menées autour de la table ronde de la Fédération Euro-Méditerranéenne contre les Disparitions forcées (FEMED) en décembre 2013 à Beyrouth, en présence de l'ensemble des acteurs cités mais surtout d'intervenants venant d'autres ONG de la Méditerranée comme des milieux des droits de l'Homme internationaux, semblent participer à la réactualisation de cette cause victimaire libanaise et de ses controverses. Ces hypothèses s'inscrivent autant dans une description d'une éventuelle circulation des "référents" -revendiqués, financés- en matière de justice dans l'aprèsconflit, que des outils effectivement mobilisés dans l'arène juridique et judiciaire libanaise avant, pendant comme après ces moments d'échanges.

-

¹ Dans le cadre de ma thèse, actuellement en 3^{ième} année, je m'intéresse plus largement aux modalités de la gestion collective du passé conflictuel de ce pays, et plus particulièrement sur les processus équivoques de recours au droit, au cœur des mobilisations autour des disparus.